

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 764

présenté par

M. Le Fur, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. Quentin et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2020, un rapport sur la mise en place d'une campagne nationale sur la fertilité afin d'organiser la prévention de l'infertilité.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de mettre en place un plan de sensibilisation du grand public au sujet de la fertilité.